



AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, la physiothérapeute Lucie Tétreault, dont le domicile professionnel est situé au 827, rue Cherrier, à Montréal, Québec, a fait l'objet d'une décision le 14 octobre 2016 du Comité exécutif de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

« D'entériner l'engagement volontaire et de prendre acte de la limitation d'exercice de Lucie Tétreault (no membre 75078) selon lequel elle doit obtenir l'évaluation neuro-musculosquelettique d'un autre physiothérapeute membre de l'Ordre avant de prendre en charge un nouveau client ou avant d'intervenir auprès d'un client actuel présentant une nouvelle condition ou un changement à sa condition. »

Anjou, ce 17 octobre 2016

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A

Secrétaire